

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**Convention de
reversement des
subventions ADEME
micro plateforme de
compostage –
approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville participe activement au Projet Alimentaire de Territoire intercommunal animé par le GIP GPV et labélisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation depuis novembre 2021. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place une expérimentation de gestion des biodéchets par l'installation de deux plateformes de compostage sur les communes de Lormont et Floirac. Ce projet transversal et intercommunal vise à engager un

changement profond des habitudes, à repenser ses modes de consommation et de production pour répondre à l'urgence climatique, aux défis que représentent l'appauvrissement de nos ressources et les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'économie circulaire sur le volet réduction des biodéchets. Ayant été la première ville de la rive droite de la métropole Bordelaise à mettre en place le tri des biodéchets dans l'ensemble de ses restaurants scolaires, cette évolution permettra de transformer les biodéchets et de les revaloriser sur le territoire.

Cette opération est structurée en plusieurs phases (études préalables, acquisitions et installations des micro-plateformes, mise en fonctionnement et actions de sensibilisations, bilan) et fait l'objet d'un soutien financier de l'ADEME. Initialement, l'opération était alors chiffrée à 68 128 euros TTC. Le 1er octobre 2020 l'ADEME a notifié au GPV l'attribution d'une aide de 40 137 euros.

Des travaux d'aménagement de la parcelle accueillant la future micro-plateforme de compostage, dont le coût est supporté par la Ville de Floirac, viendront s'ajouter aux dépenses initiales liées à l'achat du matériel : terrassement, réalisation d'une allée GNT, pose d'un cabanon pour le stockage du matériel, pose d'une clôture et d'un portail pour la sécurisation du site. Ces aménagements s'avèrent aujourd'hui indispensables pour l'opérationnalité du projet. Ces coûts sont estimés à 37 000 € pour la ville de Floirac.

Ces coûts supplémentaires liés aux travaux d'aménagement ont été présentés à l'ADEME qui a donné son accord pour les inclure dans la décision attributive de l'aide initiale et les soutenir à hauteur de 55%, à condition que le GPV reste le coordinateur du projet et l'unique interlocuteur de l'ADEME.

Afin de répondre à l'exigence de l'ADEME d'avoir un unique porteur de projet, il est proposé d'établir une convention de reversement entre le GPV et les deux Villes concernées, à savoir Lormont et Floirac. La convention a pour objet de définir les modalités de reversement de la subvention de l'ADEME par le GPV Rive Droite aux Villes en question pour la réalisation des travaux d'aménagement des sites d'accueil de micro-plateformes de compostage.

Dans le cadre de cette convention,

La Ville s'engage à :

- Verser au GPV une contribution équivalente aux coûts des travaux d'aménagement qui seront facturées au GPV ;
- Informer le GPV de l'achèvement des travaux ;
- Transmettre au GPV toutes les pièces justificatives nécessaires pour percevoir le solde de la subvention de l'ADEME : rapport final d'exécution des travaux, relevé récapitulatif des dépenses ainsi que des documents justificatifs de dépenses y afférents.

Le GPV s'engage à :

- Régler les prestations des travaux d'aménagement, une fois la contribution de la Ville perçue ;
- Transmettre à l'ADEME toutes les pièces justificatives nécessaires pour percevoir le solde de la subvention : rapport final d'exécution des travaux, relevé récapitulatif des dépenses ainsi que des documents justificatifs de dépenses y afférent ;
- Reverser la subvention à la Ville une fois qu'il l'aura lui-même perçue de la part de l'ADEME, soit 55% des coûts effectifs des travaux d'aménagement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver la convention de reversement des subventions de l'ADEME entre le GIP GPV et la Ville afin de mener l'expérimentation de micro plateforme de compostage.

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Considérant les enjeux du tri et de la revalorisation des biodéchets inscrits au PAT intercommunal,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les engagements prévus dans la convention de reversement des subventions de l'ADEME entre la ville et le GIP GPV dans le cadre de l'expérimentation d'une micro plateforme de compostage ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de reversement des subventions de l'ADEME entre la ville et le GIP GPV dans le cadre de l'expérimentation d'une micro plateforme de compostage.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

